

La situation AUX PHILIPPINES.

Le rapport détaillé du général Otis sur la situation aux Philippines, rapport que nous publions dans nos dépêches, est considéré des plus satisfaisants au département de la guerre. On l'y considère comme indiquant que le commandant en chef ne poursuivra pas la campagne durant la saison des pluies, à moins que les insurgés ne rendent nécessaires des opérations militaires pour défendre le territoire actuellement en possession des Américains.

Cette partie du rapport annonçant que les Philippines croient que la politique actuelle des Etats-Unis ne sera pas maintenue est regardée comme ayant une grande signification. Et on estime que les Philippines, quand ils verront qu'il n'y a aucun espoir de la reconnaissance de leur indépendance par les Etats-Unis, abandonneront la lutte.

M. DE LANESSAN, Ministre de la marine.

Jean Marie Antoine de Lanessan, homme politique et naturaliste français, ancien député, né à Saint-André de Cubzac (Gironde), le 13 juillet 1843, appartient à une ancienne famille bretonne établie en Gascogne. Il commença ses études médicales à Bordeaux, puis entra dans le service de la marine en 1862, et passa huit années dans le service tant sur les côtes occidentales de l'Afrique que sur celles de la Cochinchine. Au début de la guerre de 1870, il donna sa démission et s'engagea, comme chirurgien-major, dans les milices de la Charente-Inférieure. Reçu docteur en médecine en 1872 et agrégé de la Faculté de médecine en 1876, il fut nommé, en 1879, comme candidat radical, à une élection partielle, membre du Conseil municipal de Paris, pour le quartier de la Monnaie (Ve arrondissement) et réélu le 3 janvier 1881, par 1,198 voix.

Au Conseil, il se montra partisan de l'autonomie communale et soutint la pétition de M. Rochefort, demandant à élever un monument aux combattants de la Commune. Il contribua au maintien du grand prix à Paris pour les courses de chevaux. Porté comme candidat de l'Extrême Gauche, aux élections du 21 août 1881, dans la 2e circonscription du Ve arrondissement de Paris, M. de Lanessan fut élu par 3 571 voix sur 6,833 votants. A la fin d'octobre, il fonda un journal quotidien qu'il quitta en février 1882, pour prendre la direction de la "Marseillaise", qu'il abandonna bientôt, et continua d'écrire, sous son nom ou sous divers pseudonymes, dans divers journaux républicains. Il a rédigé notamment la chronique scientifique du XIXe siècle, sous la signature Raoul Lucret. A la Chambre M. de Lanessan prit part à la discussion des questions concernant les rapports entre l'Eglise et l'Etat, et l'organisation de l'instruction primaire et secondaire; il fut rapporteur du budget de la marine et des colonies, des projets de loi tendant à ouvrir des crédits au ministre de la marine pour l'expédition de Madagascar, etc. En même temps, abandonnant le groupe de l'Extrême Gauche il se rapprocha de l'Union républicaine. Aussi sa candidature fut vivement combattue par les comités radicaux aux élections du

M. DUPUY, Ministre de l'agriculture.

M. Jean Dupuy, ancien député français, né à Boismon (Aisne) en 1846. Docteur en médecine en 1874, maire de Vervins et conseiller général de l'Aisne pour ce canton, il se présenta à l'élection par-

tielle du 19 novembre 1882 dans l'arrondissement de Vervins, et échoua au scrutin de ballottage contre M. Sandriège. Il fut inscrit sur la liste opportuniste et radicale de l'Aisne aux élections du 4 octobre 1888, réélu au premier tour de scrutin 49,263 voix, le sixième sur huit, par 63,517 voix sur 117,252 votants. Aux élections du 22 septembre 1889 faites au scrutin uninominal, il se présenta dans la 1ère circonscription de Vervins et échoua avec 4,324 voix contre 7,915 obtenues par M. Godelle, candidat bonapartiste.

M. CAILLAUX, Ministre des finances.

Alexandre Eugène Caillaux, ingénieur français, ancien sénateur, né à Orléans le 10 septembre 1829, entra à l'école polytechnique en 1841, en sortit dans les ponts et chaussées et fut nommé ingénieur de troisième classe le 4 avril 1848. Promu à la deuxième classe le 7 janvier 1851 et à la première le 1er janvier 1862, il fut attaché à la compagnie des chemins de fer de l'Ouest, dans le service de la construction comme ingénieur au Mans, puis à Paris comme ingénieur en chef (1862-1872). Il était entré dans la vie politique en 1871, comme représentant du département de la Sarthe à l'Assemblée Nationale. Nommé aux élections générales du 8 février le sixième sur neuf par 59,508, il siégea au Centre et fit partie des quinze députés du groupe Turgot, qui après avoir soutenu le gouvernement de M. Thiers, se prononcèrent, le 24 mai 1873, contre lui et amenèrent immédiatement sa chute. Un an plus tard il était appelé au ministère des travaux publics dans le cabinet d'affaires présidé par le général de Cissey (22 mai 1874).

Il resta dans les divers cabinets qui se succédèrent, compris celui de M. Buffet (19 mars 1875), jusqu'aux élections générales, faites en vertu de la nouvelle constitution républicaine, au commencement de 1876. Il fut alors remplacé par M. Christophle (6 mars 1876). Pendant le cours de son administration, M. Caillaux, dont la situation auprès des grandes compagnies de chemins de fer était particulièrement délicate eut à discuter devant l'Assemblée des questions relatives à l'achèvement du réseau national. En politique, il vota, depuis le renversement de M. Thiers, avec le centre droit, et après avoir repoussé l'amendement Wallon, adopta néanmoins l'ensemble des lois constitutionnelles. Porté aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, dans le département de la Sarthe, comme candidat de l'Union conservatrice, avec MM. de Talhouët et Vésilhart, il fut élu, le dernier sur trois, par 285 voix sur 463 votants. Il siégea dans les rangs de la droite monarchique, et se fit l'opposant de la Chambre haute contre le ministre républicain, en interpellant celui-ci sur le projet d'une voie ferrée à travers l'ancien jardin réservé des Tuileries (29 février 1877). Après l'acte du 16 mai 1877, M. Caillaux fut appelé dans le cabinet de Broglie, avec le portefeuille des finances. Par ses circonvolutions et les divers actes de son administration, par l'ouverture et l'emploi de crédits non encore votés, il eut une part importante dans la lutte engagée, pendant six mois, entre la coalition des partis monarchiques et les candidatures libérales et républicaines. Il quitta le pouvoir avec ses collègues devant les votes de défiance et de blâme de la Chambre, le 29 novembre 1877. Au renouvellement triennal du 8 janvier 1882, il a échoué avec 102 voix sur 455 votants. M. Caillaux a été élu membre du Conseil général de la Sarthe pour le canton de Mamera. Il a été décoré de la Légion d'honneur.

Voici l'Abécille de dimanche dernier

M. JEAN DUPUY, ancien député

M. Jean Dupuy, ancien député français, né à Boismon (Aisne) en 1846. Docteur en médecine en 1874, maire de Vervins et conseiller général de l'Aisne pour ce canton, il se présenta à l'élection par-

tielle du 19 novembre 1882 dans l'arrondissement de Vervins, et échoua au scrutin de ballottage contre M. Sandriège. Il fut inscrit sur la liste opportuniste et radicale de l'Aisne aux élections du 4 octobre 1888, réélu au premier tour de scrutin 49,263 voix, le sixième sur huit, par 63,517 voix sur 117,252 votants. Aux élections du 22 septembre 1889 faites au scrutin uninominal, il se présenta dans la 1ère circonscription de Vervins et échoua avec 4,324 voix contre 7,915 obtenues par M. Godelle, candidat bonapartiste.

M. CAILLAUX, Ministre des finances.

Alexandre Eugène Caillaux, ingénieur français, ancien sénateur, né à Orléans le 10 septembre 1829, entra à l'école polytechnique en 1841, en sortit dans les ponts et chaussées et fut nommé ingénieur de troisième classe le 4 avril 1848. Promu à la deuxième classe le 7 janvier 1851 et à la première le 1er janvier 1862, il fut attaché à la compagnie des chemins de fer de l'Ouest, dans le service de la construction comme ingénieur au Mans, puis à Paris comme ingénieur en chef (1862-1872). Il était entré dans la vie politique en 1871, comme représentant du département de la Sarthe à l'Assemblée Nationale. Nommé aux élections générales du 8 février le sixième sur neuf par 59,508, il siégea au Centre et fit partie des quinze députés du groupe Turgot, qui après avoir soutenu le gouvernement de M. Thiers, se prononcèrent, le 24 mai 1873, contre lui et amenèrent immédiatement sa chute. Un an plus tard il était appelé au ministère des travaux publics dans le cabinet d'affaires présidé par le général de Cissey (22 mai 1874).

Il resta dans les divers cabinets qui se succédèrent, compris celui de M. Buffet (19 mars 1875), jusqu'aux élections générales, faites en vertu de la nouvelle constitution républicaine, au commencement de 1876. Il fut alors remplacé par M. Christophle (6 mars 1876). Pendant le cours de son administration, M. Caillaux, dont la situation auprès des grandes compagnies de chemins de fer était particulièrement délicate eut à discuter devant l'Assemblée des questions relatives à l'achèvement du réseau national. En politique, il vota, depuis le renversement de M. Thiers, avec le centre droit, et après avoir repoussé l'amendement Wallon, adopta néanmoins l'ensemble des lois constitutionnelles. Porté aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, dans le département de la Sarthe, comme candidat de l'Union conservatrice, avec MM. de Talhouët et Vésilhart, il fut élu, le dernier sur trois, par 285 voix sur 463 votants. Il siégea dans les rangs de la droite monarchique, et se fit l'opposant de la Chambre haute contre le ministre républicain, en interpellant celui-ci sur le projet d'une voie ferrée à travers l'ancien jardin réservé des Tuileries (29 février 1877). Après l'acte du 16 mai 1877, M. Caillaux fut appelé dans le cabinet de Broglie, avec le portefeuille des finances. Par ses circonvolutions et les divers actes de son administration, par l'ouverture et l'emploi de crédits non encore votés, il eut une part importante dans la lutte engagée, pendant six mois, entre la coalition des partis monarchiques et les candidatures libérales et républicaines. Il quitta le pouvoir avec ses collègues devant les votes de défiance et de blâme de la Chambre, le 29 novembre 1877. Au renouvellement triennal du 8 janvier 1882, il a échoué avec 102 voix sur 455 votants. M. Caillaux a été élu membre du Conseil général de la Sarthe pour le canton de Mamera. Il a été décoré de la Légion d'honneur.

Voici l'Abécille de dimanche dernier

M. JEAN DUPUY, ancien député

M. Jean Dupuy, ancien député français, né à Boismon (Aisne) en 1846. Docteur en médecine en 1874, maire de Vervins et conseiller général de l'Aisne pour ce canton, il se présenta à l'élection par-

Arrivée de l'Archevêque Barnada.

L'archevêque François de Paul Barnada, dont la consécration aura lieu ici dimanche prochain, en même temps que celle de l'archevêque Blenk, est attendu à la Nouvelle-Orléans aujourd'hui. Il arrive à bord du vapeur Aranzas, qui a quitté la Havane mardi dernier et qui a été retenu cinq jours à la station de quarantaine à l'entrée du fleuve. Mgr Barnada est accompagné de son secrétaire intime qui est son frère.

LE CONSEIL DE GUERRE DE RENNES.

Nous lisons dans le Guémois : Rennes, le 11 juin. Lorsque l'on débarque actuellement à Rennes sur le coup de quatre heures du matin, le premier objet que les rayons du soleil levant vous montrent sont des hommes en blouse blanche qui collent au mur des affiches jaunes.

Le style de ces placards vaut qu'on le mentionne : "Camarades de Rennes, Les semaines qui vont suivre vous apporteront de profondes émotions. C'est dans notre ville que se jugera la cause la plus tragique qui ait jamais bouleversé la conscience française. Il faut que l'œuvre de justice s'accomplisse au milieu du calme et que les passions s'apaisent un moment ou, après l'arrêt unanime de la cour de cassation, le conseil de guerre de Rennes va rendre le sien."

"Si, comme nous pouvons le craindre, des meneurs stipendiés tendent de fomenter des troubles, il faut que vous manifestiez clairement et énergiquement que vous restez fidèles à la cause de la justice et que vous ne suivrez jamais ni les hommes noirs de Rome, ni les hommes rouges du 2 décembre."

Le manifeste ajoute, toujours à l'adresse des camarades de Rennes : "Les fils dégénérés des clonans et des aristocrates échappés de toutes les jesuiteries de France et d'Angleterre ont pu de faire sauter la république au cri de : 'Vive l'armée!', mais dans leur bouche cette acclamation équivoque signifie : 'Vive la constitution!' Vive Ça !"

Et le tout est signé : "Le parti ouvrier socialiste révolutionnaire de Rennes."

C'est sous le bénéfice de cette lecture préalable que j'ai pu penser qu'il y avait lieu d'aller tout d'abord faire une visite au préfet avant de mettre en queue de renseignements auprès des autorités militaires—la suprématie du pouvoir civil avant tout, que diable!

Chez le Préfet.

Le préfet, un charmant homme, gracieux et souriant, aimable au possible, qui paraît tenir d'un jardin bien remarquablement entretenu. Que de roses! Il paraît toutefois peu enclin à commenter l'affiche des "camarades", et donnerait bien une botte de fleurs de son jardin pour aller voir ce qui se passe à Paris. Le sonci de l'affaire l'attache à sa préfecture.

—La ville est calme, nous dit-il.

PIANOS STEINWAY, KNABE, SHONINGER, MEHLIN, BEHR, WALDORF, SINGER, SOMMER, FISCHER. MEILLEURES FABRIQUES, PRIX LES PLUS BAS, CONDITIONS LES PLUS FACILES. GRUNEWALD. 715 RUE DU CANAL.

il, la ville est calme et elle restera calme pendant le procès, car je saurai prendre toutes mesures pour éviter les troubles. On fera le nécessaire. Seulement, par exemple, je ne sais pas comment l'on s'y prendra pour caser dans le local où siège le conseil de guerre, qui peut bien au maximum contenir cent vingt personnes, tous les témoins, le public et la presse. Notez qu'une circonstance spéciale forcera le conseil à siéger au lieu ordinaire de ses séances, car l'immeuble où fonctionne la justice militaire est directement relié à la prison; de cette façon, aucune manifestation à craindre pendant les transferts; tandis que si l'on siégeait autre part, il faudrait faire circuler le prévenu dans la ville et dans... alors... —Parfaitement, ça pourrait faire des histoires...

Et là-dessus M. le préfet entonne l'éloge de Saint-Malo, de Dinan, Dinard, etc., toute la côte. Sur ce chapitre, il est vraiment de premier ordre.

Donc l'ordre régnera... on nous en donne l'assurance administrative. Voilà qui va bien.

Au conseil de guerre.

C'est comme à la préfecture. Un jardin avec des roses dedans. La salle, toute petite, en effet. Une estrade meublée de sièges rouges et d'une grande table recouverte d'un tapis bleu. Voici la chaise où s'assoiera Dreyfus—tout contre un poêle.

—C'est d'ici que jaillira la lumière, veut bien nous dire en appuyant la main sur ce poêle M. le chef d'escadron Carrière, commissaire du gouvernement, dont nous venons d'interrompre les études de droit en même temps que la pipe.

Un petit homme vigoureux et sec, au regard net, au verbe franc. —Vous voudriez connaître quelle sera la composition du conseil? Je ne puis vous dire qu'une chose, c'est qu'elle sera—je vous en réponds—conforme aux indications du tableau qui a été, suivant les prescriptions réglementaires, dressé à toutes les éventualités pour le second trimestre 89 et cela à une époque où il ne pouvait être question de nous donner à juger Dreyfus. Quant à vous montrer ce tableau, je m'y refuse parce que, comme l'on dit en droit, vous n'avez pas personnellement en l'affaire un intérêt net et actuel.

—Le parti ouvrier socialiste révolutionnaire de Rennes.

—Comment, pas d'instruction? —Mais, naturellement. Il y a eu une instruction en 1894, la cour de cassation a estimé qu'elle n'était pas suffisante. Elle a fait elle-même un complément d'enquête, qui lui a semblé comme manquant comme résultat la révision. Nous prendrions donc comme base de notre examen l'instruction de 1894 et l'enquête de la chambre criminelle, et les juges du conseil auront à se renfermer dans l'étude de la seule question qu'a désignée l'arrêt de révision : Dreyfus est-il coupable?... etc... Vous savez

le reste... Mais, attendez, si nous n'avons pas à recommencer l'information écrite, nos débats n'en compterons pas moins l'étude de très approfondie de l'enquête de 94 et de l'enquête de la chambre criminelle. L'information sera "orale", voilà tout, mais elle sera minutieuse et complète.

—Je t'ai cité tous les témoins, tous sans exception, dont le témoignage nous paraît nécessaire.

—M. Casimir Perier, M. le général Mercier et tous les ministres de la guerre... —Eh bien, mais naturellement! Ne faudrait-il pas qu'ils viennent dire au conseil pourquoi ils ont tous affirmé que Dreyfus était coupable? N'y a-t-il pas intérêt à ce qu'ils le disent à Dreyfus lui-même?

—Mon commandant, si vous voulez bien me permettre cette expression toute militaire, j'ai peur que ce ne soit ici que gise e chieudent. On prétend que le gouvernement s'emploie activement à négocier un compromis : on ne procéderait ici qu'à une sorte de simulacre de procès dans le seul but d'enterrer, comme on dit en droit—pas fâché de faire montre de quelque connaissance—les lettres de grâce accordées à Dreyfus par la cour de cassation, moyennant quoi le gouvernement s'engagerait à faire cesser par la suite toutes représailles dans un sens ou dans l'autre. C'est ce qu'on appelle dans le civil la politique d'apaisement.

—Monsieur, ce n'est pas ma raison parce que je porte le titre de commissaire du gouvernement pour que je sois obligé de faire ses commissions. Je vous prie d'être assuré de cette vérité et je vous répète que l'instruction orale faite à l'audience sera aussi complète et loyale que possible et que tous les témoins qu'il me plaira de citer seront entendus et qu'ils auront tous liberté entière de dire toute la vérité, comme l'écrit en tout facilité de se défendre. Il n'y a pas de gouvernement qui puisse empêcher de faire son devoir et à supposer qu'il en ait l'intention, ce que je ne crois nullement—les décrets seront libérés, complètes, honnêtes, et outre cela, très probablement publiques.

—M. Dreyfus l'a entendu les témoins qu'il voudrait, mais soyez sûr qu'il ne sera pas très loquace.

—La cour de cassation a semé le doute sur la question des aveux. Estimez-vous que Carrière vous le dise en ce point, et tenez-vous en à M. Leboucq Renaud?

—Permettez-moi de vous dire que votre question est purement ridicule. La cour a jugé les aveux à distance. Je ne sais ce qu'ils valent, quant à moi; mais il y a un moyen de les apprécier, c'est de mettre M. Leboucq Renaud en présence de Dreyfus, et de le laisser s'expliquer. Je citerai donc tous les témoins qui ont connu des aveux et je les confronterai avec celui qui les dément.

—Et Esterhazy?

—Ah! celui-là, je le citerai certainement, mais je ne sais s'il viendra. Je suis même préoccupé du choix du moyen le plus propre à assurer sa comparution.

—Mais alors le procès de Rennes va durer éternellement? —Il durera ce qu'il faudra mais je ne prononcerai mon réquisitoire que lorsque je serai absolument sûr d'avoir présenté aux juges tous les éléments de conviction possible, sans en négliger même le plus futile, même le plus imprévu. Après quoi, je donnerai mon avis en toute loyauté, me dégageant de toutes circonstances extérieures, et les juges jureront, et le public enfin l'espère, se taira. Jusqu'à présent, je ne veux pas avoir d'avis préconçu, aussi bien, je n'ai pas même reçu le dossier.

—Comme je prenais congé de vous le jour où j'étais allé au conseil de guerre, M. le commandant Carrière me passa la main sur l'épaule :

—Il n'y aura ici ni indignité, ni défaillance, soyez-en convaincu. Et puis, dites donc que les militaires ne sont pas aussi maîtres qu'on veut les représenter et que ceux d'ici auront la suprême habitude de la loyauté et la grande franchise.

Autre part—La composition du conseil de guerre.

M. le chef d'escadron Carrière ayant refusé net de nous donner communication du tableau dressé pour la composition éventuelle du conseil de guerre, appelé à juger un capitaine dans le régiment du corps d'armée de Rennes, force nous a été de chercher le document autre part.

Le voici :

TABOLEAU POUR LE SECOND TRIMESTRE 89

MESURE 90

Avant le départ de l'expédition : Colonel président. — M. le colonel Jaussant, directeur de génie. Lieutenant colonel Brogniard, directeur de l'Ecole d'artillerie.

Chef d'escadron : Chef de bataillon : Profillet, 7e régiment d'artillerie. Merle, 7e régiment d'artillerie. De Brion, 7e régiment d'artillerie.

Chef de bataillon : Beauvais, 7e régiment. Telle doit donc être la composition du conseil de guerre devant lequel Dreyfus comparait.

M. le colonel Jaussant est de nos jours un officier distingué, distingué comme président.

En cas d'empêchement des officiers plus haut mentionnés, il rait au préalable comme remplaçants éventuels et dans l'ordre suivant :

Pour les lieutenants colonels : M. le lieutenant colonel Lucas, nouveau du général commandant le corps d'armée ; puis le colonel Janouy.

Pour les chefs d'escadrons : M. le chef d'escadron chef de construction Couhard. 16me régiment d'artillerie. Ducasse. 16e d'infanterie. Latorze gentillhomme Bloch, 6me.

Pour les capitaines, MM. La poche, d'Anbigay. Mais toutes mutations dans la composition prévue devra être justifiée régulièrement.

G. DE MAURÈRE.

Feuilleton L'Abécille de la N. O. Mortel Outrage. GRAND ROMAN INÉDIT PAR JULES MARY. DEUXIÈME PARTIE. SOLDATS DES ALPES. IV D'ÂME EN ÂME.

Petit-Saint-Bernard, et par des travaux destinés à préparer les baraquements d'hiver des Chapeux, à tailler des routes aux alentours pour relier les Chapeux avec les postes qui se trouvaient plus bas et à établir le téléphone et le télégraphe, qui mettraient le fort en communication avec Sées et Bourg-Saint-Maurice. Téléphone et télégraphe sont indispensables en effet dans ces solitudes pendant l'hiver, car les soldats qui allaient garder les Chapeux du rant la mauvaise saison risqueraient à plusieurs reprises d'être bloqués par les neiges. Les passages, alors, sont coupés, les communications ordinaires interrompues et, pendant des semaines, si le téléphone et le télégraphe n'existaient pas, l'officier et ses hommes en hivernage, seraient au navire enfermé dans les banquises du pôle Nord, seraient séparés complètement, absolument, du reste du monde.

Dans les premières années ces postes étaient abandonnés l'hiver, mais il fut reconnu que des chemineaux, passant le col, ne se gênait pas pour y faire des incursions et même des dégâts. Il fut reconnu également que les torts des Alpes italiennes, à la plus haute des altitudes, étaient gardés même aux mois les plus durs, et le gouvernement français avait compris la nécessité d'imiter nos voisins et de laisser dans chaque poste une

garnison d'hiver. Les soldats qui la composaient étaient généralement des volontaires, mais l'officier et le sous-officier de chaque poste étaient désignés par le lieutenant-colonel commandant le bataillon.

Vers la fin du mois d'août, la compagnie de Ragon rejoignit le bataillon et celui-ci reprit le chemin d'Albertville.

Il ne s'était rien passé entre Ragon et Marcigny.

Le lieutenant avait, jusqu'à la fin des manœuvres, conservé la même humeur sombre et régnant. Il aimait à s'isoler, parlait peu. Il n'eût témoigné, au reste, aucune sévérité anormale dans le service; il fut pour ses hommes ce qu'il était auparavant, juste et bon, sans faiblesse.

Quant à "mademoiselle", on eût dit vraiment qu'il n'existait plus pour le lieutenant. Ragon ne lui adressa point la parole et évita, autant qu'il le put, de lui donner des ordres.

Les hommes le virent, sans deviner ce qui les divisait : — Ils se boudent, mais pour quoi ? A peine de retour à Albertville, Marcigny courra à Marie-Rose ses premières heures de liberté.

la vie qu'un dévouement de son officier. C'était cela, surtout, qui avait frappé Marie-Rose.

Alors, il s'est repenti? Il a eu des remords? Il ne le hait plus? Elle interrogea son fiancé, lorsqu'elle le vit au Blanc-Chemin.

Il n'eût garde de la démentir. Il ne voulait pas l'inquiéter inutilement pour l'avenir.

—C'est bien vrai, dit-il; lorsque je fus précipité le lieutenant organisa des secours immédiats et descendit, au péril de sa vie, jusqu'à la moraine...

—De telle sorte que sans lui... — Sans lui, Marie-Rose, dit-il, je ne crois pas que j'aurais eu assez de force pour remonter jusqu'au plateau...

L'animation du visage de la jeune fille exprimait clairement tout le bonheur qu'elle ressentait. Chaque jour s'était écoulé, depuis le départ du bataillon, dans des angoisses, car chaque minute lui redisait la menace de l'officier. Et retraçait la terrible haine de ce cœur froissé.

de douces paroles, qu'à lui dire qu'il l'aimait. —Et maintenant vous ne craignez plus rien, n'est-ce pas? — Plus rien, non, plus rien...

Elle ne garda pas longtemps ce calme d'esprit. Le lendemain Ragon montait à Blanc-Chemin vers quatre heures.

Marcigny était là depuis le matin. C'était un dimanche; le sergent était libre. Michel et Frédéric ménageaient de temps en temps, aux deux amoureux, quelques instants de solitude, et lorsque Ragon pénétra dans le jardin, ils venaient de se répéter pour la centième fois :

—Je vous aime, Marie-Rose... —Et moi, Lucien, je me suis aimé et n'aimerai jamais que vous.

Leurs mains étaient réunies et ne pressaient tendrement. Leurs yeux étaient baissés d'une douce tendresse infinie.

Pourtant, si occupés qu'ils fussent d'eux-mêmes, ils relevèrent la tête lorsqu'ils entendirent le bruit des pas d'un visiteur sur le sable des allées.

Septembre amène les premiers froids en ces régions. En septembre, Michel et Frédéric abandonnaient jusqu'à l'année suivante le chalet du Blanc-Chemin et retournaient pour la saison d'hiver au lac de Bourget. Ragon venait leur faire sa visite d'adieu.

de contrariété et Marie-Rose remarqua sur le visage de Lucien un peu de pâleur et de trouble.

Ce fut elle qui, la première, reprit sa présence d'esprit : —Puisque vous n'êtes plus ennemis! dit-elle.

Ragon entra au chalet. Dans quelques secondes il serait auprès d'eux.

—Marie-Rose, dit Lucien, je voudrais vous adresser une prière.

—Une prière? dit-elle, frappée tout à coup par son air grave.

—Je voudrais que vous ne fussiez, devant le lieutenant, aucune allusion à ce qui s'est passé au Colmet de Roseland.

—Pourquoi?... N'est-ce pas de mon devoir, au contraire, de le remercier?... Après ce qui s'est passé entre nous, certain jour, là, sur cette terrasse, n'est-il pas de mon devoir de lui dire que j'ai oublié ses torts? —Je vous en supplie! Marie-Rose.

de la supplier davantage. Ragon entra.

S'attendait-il à les trouver là, sans doute, car il ne témoignait aucune surprise. Il fut courtois et froid, et son visage resta impenétrable.

Marie-Rose, inquiète soudain, cherchait à deviner ce qui s'était passé entre eux, derrière la dissimulation souriante, malicieuse, dont ils essayaient, comme d'un accord tacite, de se cottevir.

Les journaux qui avaient raconté l'accident avaient donné ment!

Lucien avait-il donc menti lui-même?

Et pourquoi? Et quelle terrible chose cachait ce mensonge? Un danger de mort? La première exécution de la menace d'au trois fois!

—Il faut que je le sache! Lucien suivait cette induction, cette suprême inquiétude dans les yeux de Marie-Rose, et quand il comprit sa résolution il joignit les mains en un geste muet. Elle n'y prit pas garde. Si épouvantable que fût la vérité, elle devait, elle voulait la connaître!